



SOMMAIRE

	<i>Pages</i>
Point 105 de l'ordre du jour :	
Financement de la Force d'urgence des Nations Unies et de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement : rapport du Secrétaire général (<i>suite</i>)	
Rapport de la Cinquième Commission (deuxième partie)	1345
Point 12 de l'ordre du jour :	
Rapport du Conseil économique et social (<i>suite</i>)	
Rapport de la Deuxième Commission (deuxième partie)	1346
Point 20 de l'ordre du jour :	
Election de douze membres du Conseil mondial de l'alimentation	1346
Point 26 de l'ordre du jour :	
Admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies (<i>suite</i>)	
Rapport de la Cinquième Commission (deuxième partie)	1347

Président : M. Hamilton Shirley AMERASINGHE
(Sri Lanka).

POINT 105 DE L'ORDRE DU JOUR

Financement de de la Force d'urgence des Nations Unies et de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement : rapport du Secrétaire général (*suite)**

RAPPORT DE LA CINQUIÈME COMMISSION
(DEUXIÈME PARTIE) [A/31/278/Add.1]

1. M. NASON (Irlande) [Rapporteur de la Cinquième Commission] (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de la Cinquième Commission, j'ai l'honneur de présenter la deuxième partie du rapport de la Commission relatif au point 105 de l'ordre du jour [A/31/278/Add.1].

2. Le projet de résolution que la Cinquième Commission a recommandé à l'Assemblée générale est contenu dans le paragraphe 5 du rapport. Au premier alinéa du préambule, on rappelle que le pouvoir du Secrétaire général de prendre les engagements pour la Force d'urgence des Nations Unies [FUNU] et la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement [FNUOD], qui avait été prolongé par la résolution 31/5, expire le 30 novembre 1976. Le paragraphe 1 du dispositif du projet de résolution vise à autoriser le Secrétaire général à prendre les engagements pour la FUNU et la FNUOD pendant la période allant du 1^{er} au 21 décembre 1976, afin de donner à l'Assemblée générale du temps supplémentaire pour examiner le rapport du Secrétaire général relatif au financement de ces deux

forces. Au paragraphe 2 du dispositif, l'Assemblée décide de continuer à répartir les dépenses engagées entre les Etats Membres conformément aux résolutions 3374 B et C (XXX). J'espère que le projet de résolution sera approuvé par l'Assemblée.

Conformément à l'article 66 du règlement intérieur, il est décidé de ne pas discuter le rapport de la Cinquième Commission.

3. Le PRESIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Les interventions se limiteront aux explications de vote. Certaines explications ont déjà été données, certaines réserves ont déjà été faites, je crois, à la Cinquième Commission, à propos du projet de résolution dont nous sommes saisis. On les trouvera reflétées dans le compte rendu analytique pertinent de cette commission.

4. Je vais donner maintenant la parole aux représentants qui désirent expliquer leur vote avant le vote.

5. M. EL SHEIBANI (République arabe libyenne) (*interprétation de l'arabe*) : La République arabe libyenne a fait part de sa position sur le financement de la FUNU et de la FNUOD, tant au Conseil de sécurité qu'à la Cinquième Commission.

6. La présence de ces forces se fonde sur les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité. Ma délégation estime que ces deux résolutions n'offrent pas la base d'un règlement du problème palestinien ni de la crise du Moyen-Orient. Je souhaite donc que la position de ma délégation soit reflétée dans le compte rendu. Lorsque le projet de résolution qui figure dans la deuxième partie du rapport de la Cinquième Commission, dans le document A/31/278/Add.1, sera mis aux voix, la délégation de la République arabe libyenne ne participera pas au vote.

7. M. KAPLLANI (Albanie) (*interprétation de l'anglais*) : La délégation albanaise a déjà eu l'occasion de dire très clairement qu'elle désapprouve totalement la FUNU et la FNUOD et s'y oppose résolument. C'est pourquoi, conformément à sa position, et pour les raisons que ma délégation a explicitées très nettement hier, à la 39^e séance de la Cinquième Commission, la délégation albanaise votera contre le projet de résolution qui figure au paragraphe 5 du document A/31/278/Add.1, qui a trait au financement de la FUNU et de la FNUOD.

8. M. HAMZAH (République arabe syrienne) (*interprétation de l'arabe*) : Ma délégation a très clairement exprimé sa position sur le financement de la FUNU et de la FNUOD, et nous avons réaffirmé que les dépenses élevées supportées

* Reprise des débats de la 41^e séance.

par les Etats Membres pour le financement de ces forces sont dues à l'agression israélienne continue contre les territoires arabes et au refus d'Israël de se retirer des terres occupées, en violation des principes de la Charte des Nations Unies et de nombreuses résolutions pertinentes. Tenant compte du fait que le projet de résolution qui figure dans le document A/31/278/Add.1, comme d'ailleurs de nombreuses autres résolutions, ne fait pas de différence entre l'agresseur et la victime de l'agression, ma délégation votera contre ce projet car elle est convaincue que l'entité sioniste agressive et raciste devrait supporter ces dépenses.

9. M. FADHLI (Yémen démocratique) [*interprétation de l'anglais*] : La position du Yémen démocratique a été clairement précisée à de précédentes occasions, notamment à la Cinquième Commission, en séance plénière de l'Assemblée l'année dernière et, à nouveau, à cette session. Conformément à cette position, ma délégation ne participera pas au vote sur le projet de résolution contenu dans le document A/31/278/Add.1, sur le financement de la FUNU et de la FNUOD.

10. Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va maintenant prendre une décision sur le projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 5 de son rapport [A/31/278/Add.1]. Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belgique, Bhoutan, Botswana, Brésil, Bulgarie, Birmanie, Burundi, République socialiste soviétique de Biélorussie, Canada, République centrafricaine, Chili, Colombie, Congo, Costa Rica, Cuba, Chypre, Tchécoslovaquie, Danemark, République Dominicaine, Equateur, Egypte, Guinée équatoriale, Ethiopie, Fidji, Finlande, Gabon, Gambie, République fédérale d'Allemagne, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyane, Hongrie, Islande, Inde, Indonésie, Iran, Irlande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Koweït, République démocratique populaire lao, Liban, Lesotho, Libéria, Luxembourg, Malawi, Malaisie, Mali, Malte, Mauritanie, Maurice, Mongolie, Maroc, Mozambique, Népal, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Oman, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, Roumanie, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Singapour, Somalie, Espagne, Sri Lanka, Soudan, Surinam, Souaziland, Suède, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Turquie, Ouganda, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, Emirats arabes unis, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, République-Unie du Cameroun, République-Unie de Tanzanie, Etats-Unis d'Amérique, Uruguay, Yougoslavie, Zaïre, Zambie.

Votent contre : Albanie, République arabe syrienne.

Par 112 voix contre 2, le projet de résolution est adopté (résolution 31/5/B)¹.

¹ La délégation de la Côte d'Ivoire a fait savoir ultérieurement au Secrétariat qu'elle désirait que son pays figure au nombre de ceux qui ont voté en faveur du projet de résolution.

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR

Rapport du Conseil économique et social (*suite* *)

RAPPORT DE LA DEUXIEME COMMISSION (DEUXIEME PARTIE) [A/31/338/Add.1]

11. M. PFANZELTER (Autriche) [Rapporteur de la Deuxième Commission] (*interprétation de l'anglais*) : J'ai l'honneur de présenter la deuxième partie du rapport de la Deuxième Commission sur le point 12 de l'ordre du jour [A/31/338/Add.1].

12. Au paragraphe 7 du rapport, la Deuxième Commission recommande à l'Assemblée générale l'adoption de deux projets de résolution : le projet de résolution I, intitulé "Assistance aux Comores", et le projet de résolution II, intitulé "Assistance au Mozambique". Les deux projets de résolution ont été adoptés sans vote.

Conformément à l'article 66 du règlement intérieur, il est décidé de ne pas discuter le rapport de la Deuxième Commission.

13. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Nous allons maintenant prendre une décision sur les deux projets de résolution recommandés par la Deuxième Commission au paragraphe 7 de son rapport [A/31/338/Add.1].

14. Le projet de résolution I est intitulé "Assistance aux Comores". Puis-je considérer que l'Assemblée générale l'adopte ?

Le projet de résolution I est adopté (résolution 31/42).

15. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Le projet de résolution II est intitulé "Assistance au Mozambique". Puis-je considérer que l'Assemblée générale l'adopte ?

Le projet de résolution II est adopté (résolution 31/43).

POINT 20 DE L'ORDRE DU JOUR

Election de douze membres du Conseil mondial de l'alimentation

16. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée générale est saisie d'une note du Secrétaire général [A/31/365] concernant les recommandations du Conseil économique et social.

17. Les 12 membres sortants du Conseil mondial de l'alimentation sont les suivants : Australie, Colombie, Cuba, France, Guatemala, Guinée, Inde, Mali, Pakistan, République arabe libyenne, Roumanie et Union des Républiques socialistes soviétiques.

18. Les 12 Etats suivants ont été désignés par le Conseil économique et social : du groupe des Etats africains, la Côte d'Ivoire, Madagascar et le Nigéria; du groupe des Etats asiatiques, le Pakistan et les Philippines; du groupe des Etats latino-américains, Cuba, le Guatemala et la Jamaïque; du

* Reprise des débats de la 82^e séance.

groupe des Etats socialistes d'Europe orientale, la Pologne et l'Union des Républiques socialistes soviétiques; du groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats, l'Australie et la France. Si je n'entends pas d'objections, je considérerai que l'Assemblée générale souhaite déclarer les pays susmentionnés élus membres du Conseil mondial de l'alimentation pour trois ans.

Il en est ainsi décidé (décision 31/309).

19. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*): Je félicite les Etats qui viennent d'être élus membres du Conseil mondial de l'alimentation.

POINT 26 DE L'ORDRE DU JOUR

Admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies (*suite* *)

RAPPORT DE LA CINQUIEME COMMISSION (DEUXIEME PARTIE)

20. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*): Dans le document A/31/340, le Conseil de sécurité recommande l'admission de la République populaire d'Angola à l'Organisation des Nations Unies. Le projet de résolution pertinent a été distribué sous la cote A/31/L.22 et Add.1. L'Assemblée générale va maintenant prendre une décision sur ce projet de résolution. Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour: Afghanistan, Albanie, Algérie, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Barbade, Belgique, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Birmanie, Burundi, République socialiste soviétique de Biélorussie, Canada, Cap-Vert, République Centrafricaine, Tchad, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Cuba, Chypre, Tchécoslovaquie, Kampuchea démocratique, Yémen démocratique, Danemark, République Dominicaine, Guinée équatoriale, Ethiopie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, République démocratique allemande, République fédérale d'Allemagne, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Hongrie, Islande, Inde, Indonésie, Irak, Irlande, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Kenya, Koweït, République démocratique populaire lao, Liban, Lesotho, Libéria, République arabe libyenne, Luxembourg, Madagascar, Malawi, Malaisie, Mali, Malte, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Népal, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Nicaragua, Niger, Norvège, Oman, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, Roumanie, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Singapour, Somalie, Espagne, Sri Lanka, Soudan, Surinam, Souaziland, Suède, République arabe syrienne, Thaïlande, Tunisie, Turquie, Ouganda, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, Emirats arabes unis, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, République-Unie du Cameroun, République-Unie de Tanzanie, Haute-Volta, Yémen, Yougoslavie, Zaïre, Zambie.

Votent contre: néant.

* Reprise des débats de la 80^e séance.

S'abstiennent: Etats-Unis d'Amérique.

Par 116 voix contre zéro, avec une abstention, le projet de résolution est adopté (résolution 31/44)².

21. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*): Je déclare la République populaire d'Angola admise à l'Organisation des Nations Unies.

La délégation de la République populaire d'Angola est conduite à la place qui lui est réservée dans la salle de l'Assemblée générale.

22. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*): Au nom de l'Assemblée générale et en mon nom personnel, j'ai l'honneur et le plaisir d'adresser nos sincères félicitations à la délégation de la République populaire d'Angola à l'occasion de son admission en tant que Membre de l'Organisation des Nations Unies et de lui souhaiter une chaleureuse bienvenue. J'exprime l'espoir que la présence de ce pays à l'Organisation lui permettra d'apporter une contribution positive aux travaux des Nations Unies dans tous les domaines.

23. Je donne maintenant la parole au représentant de Fidji, qui va parler en sa qualité de président du groupe des Etats asiatiques.

24. **M. VUNIBOBO** (Fidji) [*interprétation de l'anglais*]: J'ai l'honneur, au nom du groupe des Etats asiatiques, de souhaiter une chaleureuse bienvenue à la République populaire d'Angola à l'occasion de son admission à l'Organisation des Nations Unies et de lui présenter nos félicitations les plus sincères. Je saisis également cette occasion pour lui souhaiter, au nom du Gouvernement et du peuple de Fidji, une bienvenue chaleureuse.

25. C'est toujours une source de fierté pour cette organisation lorsqu'un pays accède à l'indépendance. C'est également une source de satisfaction pour cette organisation que de pouvoir souhaiter la bienvenue à un nouveau Membre et d'ajouter une autre voix importante à ses délibérations. Il est particulièrement heureux et significatif que, au cours de la présente session de l'Assemblée générale, nous puissions accueillir parmi nous un pays de l'Afrique, d'un continent qui a lutté et qui lutte encore contre certaines des pires manifestations du colonialisme, problème qui a profondément préoccupé les Membres de cette organisation pendant de nombreuses années, et notamment durant cette trente et unième session.

26. L'indépendance de la République populaire d'Angola non seulement témoigne du succès de son peuple, mais nous permet d'espérer la fin du colonialisme dans d'autres parties de l'Afrique.

27. L'Organisation espère toujours que l'avènement d'un nouvel Etat découlera d'un processus naturel. Malheureusement

² Les délégations du Bangladesh, de la Bulgarie, de la Côte d'Ivoire, de l'Égypte, de l'Équateur, de la Grèce, de la Guyane, de Haïti, de l'Irak, de la Jamaïque, du Maroc, de Maurice, du Nigéria, de la Sierra Leone, de la Trinité-et-Tobago et du Venezuela ont fait savoir ultérieurement au Secrétariat qu'elles désiraient que leur pays figure au nombre de ceux qui ont voté en faveur du projet de résolution.

ment, trop souvent cela n'a pas été le cas, et l'indépendance a parfois été payée chèrement. L'Angola n'a pas été une exception. Le peuple de l'Angola a dû payer très cher pour occuper sa place légitime au sein de l'Organisation. L'Angola doit aujourd'hui affronter un problème de reconstruction. Malgré la volonté de son peuple et les ressources naturelles que ce pays possède, la tâche qui l'attend est énorme. Toutefois, la liberté est le premier pas vers un développement et une reconstruction positifs, et nous sommes certains que la bonne volonté qui existe au sein de la communauté internationale à l'égard de la République populaire d'Angola permettra à ce pays d'œuvrer à sa reconstruction nationale avec l'aide et la compréhension générales. Nous espérons, dans le région asiatique, que le reste de l'Afrique, qui est encore colonisé ou qui demeure sous la domination de régimes illégaux ou minoritaires, cédera devant l'inévitable et qu'il y aura un transfert du pouvoir aux peuples légitimes, sans devoir payer le prix imposé au peuple de l'Angola.

28. Bien que l'Angola soit situé à des milliers de kilomètres de nos rivages, nous estimons que nous avons beaucoup en commun et que nous avons beaucoup à partager. Cette instance nous permet de nous réunir et permet à nos peuples de coopérer et de coexister afin d'édifier un monde fondé sur la paix et la justice.

29. Avec l'admission de la République populaire d'Angola, un nouvel Etat africain d'une grande importance vient d'entrer à l'ONU. Nous sommes convaincus que, comme beaucoup d'autres pays africains avant lui, l'Angola imprimera à nos travaux un esprit de sagesse et de générosité et qu'il apportera une contribution positive à la réalisation des buts et principes de notre charte.

30. Je saisis cette occasion une fois de plus pour souhaiter, au nom des pays membres du groupe asiatique, une bienvenue très chaleureuse à la République populaire d'Angola et pour lui offrir tous nos vœux de succès dans ses entreprises, tant sur le plan national que sur le plan international.

31. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*): Je donne maintenant la parole au représentant de la Bulgarie, Président du groupe des Etats d'Europe orientale.

32. **M. YANKOV** (Bulgarie) [*interprétation de l'anglais*] : L'Assemblée générale vient d'adopter une décision d'une très grande importance en accueillant la République populaire d'Angola en tant que Membre à part entière de l'ONU. On a donc rendu une justice historique à son peuple vaillant et épris de liberté. Dorénavant, la République populaire d'Angola occupera sa place légitime au sein de l'Organisation mondiale, en pleine conformité avec la Charte de l'Organisation des Nations Unies. Une telle décision répond aux intérêts de la paix et du progrès et favorise la mise en oeuvre des buts et principes de notre organisation.

33. Il m'est particulièrement agréable de pouvoir souhaiter la bienvenue la plus cordiale aux représentants de la République populaire d'Angola, au nom du groupe des Etats d'Europe orientale. Nous nous réjouissons profondément de voir les représentants du peuple angolais occuper leur place légitime dans cette salle. Les pays d'Europe orientale ont appuyé de façon décisive et ferme la demande

d'admission à l'ONU de la République populaire d'Angola, estimant qu'elle était pleinement justifiée.

34. L'admission de la République populaire d'Angola à l'ONU constitue un événement important dans les affaires internationales. Ce jeune Etat africain, qui est né à la suite d'une longue lutte contre le colonialisme portugais, a été contraint de défendre son indépendance, son intégrité territoriale et sa souveraineté par une lutte acharnée contre l'agression impérialiste.

35. Le peuple angolais a ainsi payé un lourd tribut pour gagner et renforcer son indépendance et pour exercer son droit inaliénable de choisir librement la voie de son développement futur. A l'issue victorieuse de la guerre anticoloniale et immédiatement après la proclamation de l'indépendance, l'impérialisme et le racisme se sont unis pour s'élever contre ce jeune Etat africain. Voilà pourquoi la victoire du peuple angolais contre l'intervention étrangère et les forces de la réaction interne a été chaleureusement applaudie par les Etats africains et par l'humanité progressiste tout entière.

36. Aujourd'hui, la République populaire d'Angola, grâce au renforcement de sa liberté et de son indépendance chèrement acquises, représente un facteur important dans la consolidation de l'indépendance et de la sécurité des jeunes Etats d'Afrique australe. Il ne fait aucun doute que la participation de la République populaire d'Angola aux travaux des Nations Unies renforcera davantage l'efficacité de notre organisation dans tous ses domaines d'activités. Il ne fait également aucun doute que la contribution de l'Angola sera particulièrement précise et importante dans la réalisation des tâches qui ont trait à la libération définitive du continent africain du colonialisme, du racisme et de l'*apartheid*.

37. Le peuple de l'Angola concentre aujourd'hui tous ses efforts pour surmonter le sous-développement qui est l'héritage de la domination coloniale et pour réparer les dommages et les pertes immenses qui lui ont été infligés par l'intervention impérialiste et l'agression ouverte des racistes sud-africains. Le Gouvernement de la République populaire d'Angola a proclamé que sa tâche principale dans le domaine de sa politique intérieure est la réalisation de transformations socio-économiques radicales dans l'intérêt du peuple angolais. Nous souhaitons sincèrement un plein succès à la République populaire d'Angola dans l'édification d'une société nouvelle, fondée sur les principes de la justice sociale et du bien-être des travailleurs.

38. Nous sommes heureux de constater que le prestige international de la République populaire d'Angola s'est affirmé aussi rapidement. Le fait que la demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies de la République populaire d'Angola a reçu un appui aussi large en est une preuve éloquente. La République populaire d'Angola a été reconnue par plus de 100 Etats et est un membre respecté et actif de l'Organisation de l'unité africaine [OUA] et du mouvement des non-alignés. Le Gouvernement de la République populaire d'Angola a établi des relations d'amitié sincère et de coopération active avec tous les pays de l'Europe de l'Est dans les domaines politique, économique, technique et culturel, fondées sur les principes de la solidarité fraternelle et de la Charte des Nations Unies. Ces

liens fraternels étroits entre l'Angola libre et indépendant et les Etats de l'Europe de l'Est, qui ont été établis depuis la fondation de la République populaire d'Angola, ont été encore renforcés au cours des récentes visites faites en Union soviétique et en Bulgarie par M. Antonio Agostinho Neto, président du Movimento Popular de Libertação de Angola [MPLA] et président de la République populaire d'Angola.

39. La résolution adoptée aujourd'hui par l'Assemblée générale démontre de façon convaincante à quel point avaient raison ceux qui, dès le début, ont soutenu fermement et inconditionnellement l'admission de la République populaire d'Angola à l'ONU. Nous sommes particulièrement heureux que les obstacles artificiels, dressés pour empêcher l'admission de ce jeune Etat africain en tant que Membre à part entière de l'Organisation, aient été éliminés.

40. En même temps, nous ne pouvons nous empêcher de rappeler qu'il n'a pas été mis fin aux tentatives de retarder l'admission à notre organisation d'un autre Etat indépendant et épris de paix, la République socialiste du Viet Nam. Ces tentatives sont en contradiction flagrante avec la lettre et l'esprit de la Charte des Nations Unies. Cependant, nous avons la conviction profonde que la juste cause du peuple vietnamien triomphera dans un proche avenir et que nous serons en mesure d'accueillir les représentants de l'héroïque peuple vietnamien de la même façon que nous accueillons aujourd'hui nos amis angolais.

41. J'aimerais, au nom des pays de l'Europe de l'Est, souhaiter à nouveau une chaleureuse bienvenue à la délégation de la République populaire d'Angola et exprimer notre conviction que les relations de coopération très fructueuses qui existent entre nos pays trouveront également leur expression dans une collaboration entre nos délégations à l'Organisation des Nations Unies, dans nos efforts communs de renforcer l'efficacité de notre organisation dans l'intérêt de la paix, du progrès social et d'une coopération internationale viable.

42. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*): Je donne la parole au représentant de la Guyane, président du groupe des Etats latino-américains.

43. M. JACKSON (Guyane) [*interprétation de l'anglais*]: C'est pour moi un insigne honneur que d'accueillir aujourd'hui, au nom du groupe des Etats latino-américains aux Nations Unies, la République populaire d'Angola au sein de l'Organisation des Nations Unies. Pour le peuple de l'Angola, la route vers l'indépendance a été semée de nombreux obstacles, et il a beaucoup souffert sous une longue domination coloniale. Mais l'histoire est là pour attester que la libération, de même que le progrès, est un processus irrépressible.

44. Les peuples d'Amérique latine et d'Afrique sont liés par des expériences partagées. Les occasions d'accéder à l'indépendance — de même que les défis qu'il faut relever pour y parvenir — sont familières aux peuples de l'Amérique latine. Les liens humains indissolubles qui existent entre nos deux continents, l'Afrique et l'Amérique latine, ne sont pas nouveaux, et nos deux continents, en tant que parties du monde en développement, cherchent de façon toujours accrue à servir la cause commune, grâce à une

coopération active commune, afin de faire une réalité de notre indépendance reconnue. Dans ce contexte, les peuples de l'Amérique latine sont unis à ceux de l'Afrique, dont fait partie l'Angola, dans la poursuite des objectifs universels de paix, de justice et de progrès.

45. En Amérique latine, nous sommes certains que la pleine réalisation de l'universalité de cette organisation ne peut que renforcer l'efficacité des Nations Unies alors que nous recherchons des solutions justes et rapides aux nombreux problèmes que doit affronter aujourd'hui notre monde troublé. L'admission de la République populaire d'Angola à l'ONU représente une nouvelle étape sur la voie du progrès vers l'objectif de l'universalité, principe que nous chérissons tous profondément et pour lequel nous avons lutté si durement au sein de l'Assemblée générale.

46. Qu'il me soit permis de faire remarquer que la lutte pour la liberté n'est pas inconnue des peuples de l'Amérique latine, qui, pendant si longtemps, ont dû souffrir sous le joug oppressif du colonialisme. Nous appuyons fermement ceux qui ont dû lutter pour leur liberté. Les vaillants combats menés par des libérateurs et des héros latino-américains tels que Simón Bolívar, José Martí, Cuffy, Benito Juárez et José de San Martín témoignent amplement de la contribution apportée par l'Amérique latine à la réalisation de l'objectif de liberté totale.

47. La République populaire d'Angola, qui, il y a un peu plus de 15 jours, a célébré le premier anniversaire de son accession à l'indépendance, a un rôle positif et important à jouer dans les délibérations de l'Organisation. Nous sommes certains que cette république apportera une contribution constructive.

48. L'Amérique latine salue la République populaire d'Angola pour sa vaillance et elle l'accueille de la façon la plus fraternelle pour participer à nos délibérations. Au moment où nous nous efforçons d'intensifier nos efforts vers la création d'un système international fondé sur la justice et l'équité, le groupe des Etats latino-américains se félicite de la période d'amitié et de coopération qui va s'établir avec la République populaire d'Angola.

49. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*): Je donne la parole au représentant de Maurice, président du groupe des Etats africains.

50. M. RAMPHUL (Maurice) [*interprétation de l'anglais*]: Il m'est personnellement très agréable, en tant que représentant permanent de Maurice, d'adresser, au nom du groupe des Etats africains, que j'ai l'honneur de présider ce mois-ci, ainsi qu'au nom de l'OUA, que mon premier ministre a l'honneur de présider actuellement, nos chaleureux et fraternels souhaits de bienvenue à la République populaire d'Angola, qui devient Membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies.

51. Cela doit être un jour de fierté et de joie pour le Gouvernement et le peuple angolais. Il marque l'aboutissement de leur longue et difficile lutte en vue d'occuper leur place légitime dans la communauté internationale. C'est aussi la concrétisation de leur ultime victoire sur les sinistres forces de la domination, du colonialisme et de l'impérialisme — retentissante victoire de la liberté, de la

paix et du progrès dans le monde. Avec beaucoup de joie et une profonde émotion, je suis heureux de les féliciter du plus profond de mon cœur d'avoir atteint ce brillant jalon sur la voie de leur épanouissement.

52. C'est également une journée importante pour l'Organisation des Nations Unies, car elle nous rapproche d'un pas de plus vers la réalisation de notre objectif, qui est la véritable universalité de l'Organisation. C'est une journée qui augmente notre potentiel collectif de progrès et d'efficacité dans la recherche commune de solutions aux problèmes mondiaux. Elle permet également d'espérer que la voix de la raison et du droit prévaudra en fin de compte et que le monde pourra bientôt être libéré des tactiques et des manoeuvres de diktat et d'obstruction de certaines grandes puissances.

53. On ne peut que déplorer les retards et tous les torts que ces tactiques et manoeuvres causent à nos objectifs communs, sachant fort bien que les représentants de l'Angola auraient pu travailler à nos côtés avec tous leurs talents et leur vigueur depuis le début de la présente session de l'Assemblée générale.

54. On doit rappeler avec regret les efforts futiles déployés pour maintenir les représentants légitimes du peuple chinois pendant un quart de siècle hors de cette instance. On doit aussi faire observer avec regret qu'une nation orientale soeur, qui, sur le plan moral, politique et juridique, a pleinement le droit de devenir Membre de notre organisation, fait aujourd'hui l'objet d'un tel traitement injustifié, en violation de la lettre et de l'esprit de la Charte. Nous sommes convaincus que l'enseignement de l'histoire à cet égard est clair et irréversible et que le droit de tous les peuples épris de paix à être représentés dans cette enceinte triomphera tôt ou tard.

55. Nous sommes convaincus que tous les efforts que nous déployons ici doivent être dirigés vers la compréhension et la coopération plutôt que vers la division et l'affrontement, et vers l'édification de la paix, de la justice, de la sécurité, de la coopération internationale et du développement dans l'intérêt de l'humanité tout entière.

56. C'est une grande satisfaction de savoir que l'Angola, en raison de ses ressources naturelles, de sa situation géographique et des qualités de son peuple et de ses chefs courageux, saura rapidement surmonter les difficultés initiales inhérentes à la postindépendance et à l'édification d'une nation. Il peut certainement jouer aussi un rôle important et constructif dans le domaine du développement économique, social et culturel pour renforcer la sécurité internationale et le bien-être et la prospérité de l'humanité.

57. Nous, Membres de l'Organisation des Nations Unies, devons offrir à l'Angola tout l'appui et toute l'assistance dont il pourra avoir besoin au début pour panser les blessures et les ravages de la guerre, se redresser complètement et développer pleinement son potentiel.

58. Longue vie à la République populaire d'Angola !

59. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant de Malte, président du groupe des pays d'Europe occidentale et autres Etats.

60. **M. GAUCI** (Malte) : Il appartient aujourd'hui au représentant de la République de Malte, le pays européen géographiquement le plus proche de l'Afrique, d'avoir l'agréable devoir de souhaiter, au nom du groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats, la bienvenue à la République populaire d'Angola et de lui adresser toutes nos félicitations en cette heureuse occasion. Je le fais d'autant plus volontiers que, en invitant ce cent quarante-sixième Membre de notre organisation à se joindre à nous en vue de construire un monde de paix et de justice, nous nous rapprochons du but qui nous est particulièrement cher et précieux, celui de l'universalité.

61. Personne ne met en doute que, par-delà les différences de systèmes politiques, économiques et sociaux, la présence parmi nous de tous les Etats du monde, sans exception, est nécessaire pour élaborer, dans la coopération et la consultation, des solutions acceptables pour tous et acceptées par chacun.

62. L'admission de la République populaire d'Angola dans notre assemblée met fin à l'un des chapitres les plus sombres de l'histoire de la décolonisation en Afrique. Elle démontre, s'il en était encore besoin, que la persistance de systèmes basés sur la domination d'un peuple par un autre n'est plus tolérée. Elle est symbolique aussi, car nous vivons en un moment où les graves problèmes de l'Afrique australe préoccupent au plus haut point la communauté des nations et où tous nos efforts doivent tendre à éviter de sanglantes conflagrations. Nous sommes persuadés que la présence parmi nous de la République populaire d'Angola répond à des critères non seulement de justice, mais aussi de nécessité. Nous ne pouvons donc que nous féliciter lorsque ses représentants affirment solennellement leur profond attachement aux principes de notre charte commune.

63. Avec l'entrée de la République populaire d'Angola à l'Organisation des Nations Unies, la voix, déjà si influente, de l'Afrique dans notre organisation va se trouver renforcée. Les Etats d'Europe occidentale et autres Etats s'en réjouissent, car ils ont toujours trouvé dans ce grand continent un partenaire amical et généreux, désireux de contribuer à la solution pacifique de bien des conflits.

64. Je voudrais donc, en conclusion, réaffirmer à la République populaire d'Angola notre volonté de collaboration franche et loyale dans la réalisation de la tâche commune et lui exprimer, ainsi qu'à son peuple courageux, nos chaleureux souhaits de paix et de prospérité.

65. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant du Yémen démocratique, qui va parler au nom du groupe des Etats arabes.

66. **M. FADHLI** (Yémen démocratique) [*interprétation de l'arabe*] : Au nom du groupe des Etats arabes, j'ai le plaisir de souhaiter la bienvenue à la République populaire d'Angola en tant que membre à part entière de cette organisation.

67. L'admission de l'Angola couronne avec succès la longue lutte héroïque menée par le peuple angolais contre le colonialisme pendant de nombreux siècles, permettant ainsi à ce pays de commencer sa nouvelle marche en tant qu'Etat indépendant et uni. L'admission de la République

populaire d'Angola à notre organisation est également un témoignage de la longue histoire des peuples du continent africain dans leur lutte contre le colonialisme et l'exploitation, et représente l'élimination de l'un des derniers vestiges du colonialisme.

68. Nous saluons le peuple angolais, nous saluons sa victoire et ses efforts pour édifier un nouvel avenir et établir un Etat progressiste en Angola, capable de jouer son rôle dans l'arène internationale.

69. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*): Je donne la parole au représentant de Sri Lanka, qui parlera au nom des pays non alignés.

70. **M. KANAKARATNE** (Sri Lanka) [*interprétation de l'anglais*]: C'est un grand plaisir pour moi d'être ici ce matin pour accueillir la République populaire d'Angola, qui vient se joindre à nous en tant que membre de cette fraternité internationale des Nations Unies. La délégation de Sri Lanka a eu l'honneur d'être l'un des quelque 70 auteurs du projet de résolution que l'Assemblée vient d'adopter sans une seule voix dissidente, accueillant ainsi la République populaire d'Angola au sein de l'Organisation, nous rapprochant d'un pas de plus de l'universalité, qui, nous l'espérons tous, sera un jour complète aux Nations Unies.

71. Je parle ici non seulement en tant que représentant de mon gouvernement et de mon peuple, mais également en tant que président actuel du groupe des 86 Etats souverains, Membres de cette organisation, qui appartiennent au groupe des Etats non alignés. Je pense donc qu'il est tout à fait opportun que je souligne l'honneur qui m'est dévolu de souhaiter la bienvenue à la République populaire d'Angola à l'Organisation des Nations Unies. Il y a quelques mois à peine — au mois d'août de cette année — que, à la cinquième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des 86 pays non alignés, l'Angola était représenté par son chef d'Etat, le président Agostinho Neto, qui est venu dans mon pays; c'est à cette conférence que l'Angola a été élu à l'unanimité membre du Bureau de coordination des pays non alignés, composé de 25 nations.

72. Cette conférence a également adopté à l'unanimité la résolution 15, dans laquelle elle demande "à tous les Etats membres du mouvement non aligné d'appuyer collectivement la demande d'admission de l'Angola à l'Organisation des Nations Unies", et lance un appel urgent "à tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies pour qu'ils appuient la demande d'admission aux Nations Unies présentée par la République populaire d'Angola" [*voir A/31/197, annexe IV*].

73. C'est donc avec un vif sentiment de gratitude que je viens à cette tribune non seulement pour souhaiter la bienvenue à une nation soeur, la République populaire d'Angola, mais aussi pour proclamer que nous avons réalisé les objectifs que nous nous sommes fixés à Colombo lorsque cette résolution a été adoptée par la Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés.

74. Permettez-moi d'ajouter un commentaire de plus sur le lien unique que existe entre l'Angola et Sri Lanka: l'un et l'autre avons été des colonies de la même puissance

coloniale. C'est en 1505, au début du XVI^e siècle, que les colons portugais sont venus à Ceylan — nom de Sri Lanka à l'époque —, et ils furent parmi les premiers Européens à descendre sur nos rivages. C'est à peu près à la même époque que les Portugais sont arrivés en Angola. Heureusement pour nous, les Portugais ne sont pas parvenus à dominer toute l'île dont je viens, mais ont dû céder le pas à leurs frères hollandais en 1635. Il a par contre fallu à nos frères angolais 450 ans, ou plus, pour réaffirmer leur indépendance totale, et, tout en nous réjouissant avec les Angolais de ce lien historique qui nous unit, nous comprenons par là même encore mieux la lutte que le peuple de l'Angola a dû mener ces dernières années de façon courageuse, héroïque et au prix de grands sacrifices.

75. Dans cette salle, nous avons accueilli beaucoup de nouveaux Membres au cours de ces dernières années; mais j'espère que l'on me comprendra bien quand je dis que ce matin nous avons admis un pays qui a connu de très grandes souffrances pour réaliser son indépendance. Nous sommes heureux de voir ses représentants parmi nous.

76. Nous adressons au Gouvernement et au peuple de la République populaire d'Angola nos vœux les plus chaleureux. Nous sommes convaincus que, dès que les blessures de la guerre seront pansées, dès que les énormes ressources naturelles seront développées et que les structures institutionnelles de la société nouvelle seront édifiées, la République populaire d'Angola jouera un rôle actif non seulement dans les affaires de l'Afrique australe et du continent, mais dans les affaires mondiales elles-mêmes.

77. L'une des questions les plus importantes qui aient été discutées à la trente et unième session de l'Assemblée générale est précisément celle qui a trait aux événements actuels en Afrique australe. Par sa position géographique et par ses efforts courageux, l'Angola a prouvé à la communauté internationale qu'il était prêt, décidé et éminemment qualifié pour apporter sa contribution à la solution des problèmes du Zimbabwe et de l'Afrique du Sud elle-même. Nous, pays du groupe des non-alignés, nous réjouissons du fait que l'Angola occupe sa place légitime au sein de la communauté internationale. Nous souhaitons plein succès au peuple de l'Angola et nous sommes convaincus que la totalité de la communauté internationale fera tout en son pouvoir pour assurer que l'Angola puisse non seulement profiter de sa qualité de membre de l'Organisation et du système des Nations Unies, mais aussi contribuer — et je suis certain qu'il le fera —, par sa maturité, sa sagesse et sa bonne volonté internationale, à la réalisation des tâches que la communauté mondiale, travaillant dans cette organisation, s'est fixées.

78. Pour conclure, permettez-moi de dire qu'avec l'admission de la République populaire d'Angola il ne reste plus qu'une colonie isolée en Afrique qui lutte pour son indépendance. Je veux parler du Zimbabwe. L'Angola est le voisin du Zimbabwe, et il aura un rôle à jouer dans le règlement rapide et efficace des problèmes de ce pays; nous sommes convaincus que dans le cas du Zimbabwe et dans le cas de la Namibie, autre territoire adjacent de l'Angola, le Gouvernement et le peuple de l'Angola assumeront leurs justes responsabilités et aideront la communauté internationale à trouver des solutions qui non seulement justifieront ce que nous avons proclamé dans cette assem-

blée en 1960, lorsque nous avons adopté la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, mais nous permettront de le faire sans retard et à la satisfaction totale des peuples d'Afrique et du monde.

79. M. DA COSTA LOBO (Portugal) [*interprétation de l'anglais*] : Il y a quelques instants, la République populaire d'Angola est devenue le cent quarante-sixième Membre de l'Organisation des Nations Unies.

80. Le monde étant ce qu'il est aujourd'hui, alors que la pleine participation à la vie internationale exige une utilisation accrue des canaux multilatéraux, nous pouvons dire que l'admission d'un Etat au sein de cette organisation lui assure un statut plus élevé dans la communauté internationale. Ainsi, l'Organisation des Nations Unies, qui sans aucun doute vise à l'universalité, s'en rapproche davantage encore avec l'admission d'un nouveau membre. Donc, si nous acceptons les deux postulats précédents, je pense qu'on peut en conclure à juste titre que c'est là un événement très important aussi bien pour l'Angola que pour l'Organisation.

81. A cet égard, j'aimerais ajouter que pour le Portugal également, en tant que membre de l'ONU et ami de l'Angola, cette occasion, sous ces deux aspects, est un événement très important et une source de profonde satisfaction.

82. J'aimerais rappeler brièvement qu'en deux occasions précédentes mon pays a exprimé devant des organes des Nations Unies son appui à l'admission de l'Angola à l'Organisation.

83. Bien que le Portugal ne soit pas membre du Conseil de sécurité, notre délégation s'est adressée à cet organe le 23 juin 1976 afin d'appuyer la demande d'admission de l'Angola à l'Organisation des Nations Unies. A cette occasion, le représentant permanent du Portugal avait déclaré :

“L'admission de l'Angola à l'Organisation des Nations Unies, si elle est approuvée, représentera la dernière page du dossier de la décolonisation des territoires africains sous administration portugaise, qui, à la suite d'une longue et douloureuse lutte pour la libération, ont obtenu, pendant ces deux dernières années, leur indépendance et le droit d'être admis à l'Organisation des Nations Unies en tant que membres à part entière de la communauté internationale³.”

84. Et il y a à peine deux mois, parlant lors de la discussion générale, en séance plénière de l'Assemblée, le Ministre des affaires étrangères du Portugal a déclaré ce qui suit :

“Le Gouvernement portugais défend et appuie activement l'admission de la République populaire d'Angola aux Nations Unies en tant que Membre de plein droit. Quand un Etat reste en dehors des Nations Unies, ce sont toujours les Nations Unies qui restent incomplètes.” [*22^e séance, par. 270.*]

³ Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, trente et unième année, 1932^e séance.*

85. Pour développer cette dernière observation, je me permettrai de dire que, si chaque Etat, quelles que soient sa superficie et sa situation géographique et quelle que soit l'affiliation politique de son gouvernement, peut, par son entrée à l'Organisation des Nations Unies, rendre cette organisation moins incomplète, cette contribution est encore beaucoup plus importante dans le cas d'un pays appartenant à une région — région comprenant encore deux territoires non autonomes — qui, manifestement, est insuffisamment représentée à l'ONU. L'admission de l'Angola à l'Organisation ne redresse pas complètement la situation, mais elle l'améliore et apporte de nouveaux espoirs de l'améliorer davantage encore.

86. Je voudrais ajouter que cet événement a lieu à un moment où l'examen des problèmes de l'Afrique australe aux Nations Unies exige un effort particulier, et je crois que nous devons nous féliciter de la possibilité de la participation de l'Angola à la discussion de ces problèmes.

87. Ce n'est pas le moment de parler en détail des liens historiques, linguistiques et culturels existant entre le Portugal et l'Angola. Je tiens seulement à faire remarquer que, si ces liens sont importants pour les relations bilatérales des deux pays, ils peuvent également constituer des éléments positifs dans leur coopération à l'Organisation des Nations Unies.

88. Nous espérons que cette coopération, qui tiendra certes compte des opinions et des préoccupations de différentes régions du monde, contribuera de façon plus réaliste à traiter de certains problèmes internationaux et à accroître ainsi l'efficacité des Nations Unies. Quant à nous, nous nous réjouissons d'avance de cette coopération, pour laquelle nous ferons tous les efforts possibles.

89. M. FERNANDES (Guinée-Bissau) [*interprétation de l'anglais*] : Ma délégation est particulièrement heureuse de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à ses amis de la République populaire d'Angola. Nous le faisons non seulement au nom de notre propre gouvernement, mais également au nom des Gouvernements de la République du Cap-Vert, de la République populaire du Mozambique et de la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe.

90. Ce n'est pas la première fois que j'ai l'honneur de parler au nom du Cap-Vert, de Sao Tomé-et-Principe et du Mozambique; en fait, au cours de la longue lutte de libération nationale, j'ai eu l'occasion de parler en de nombreux forums au nom du PAIGC⁴ de la Guinée-Bissau et du Cap-Vert, du MLSTP⁵ de Sao Tomé-et-Principe, du FRELIMO⁶ du Mozambique et du MPLA de l'Angola.

91. Aujourd'hui, je monte à cette tribune pour accueillir au sein de cet organe mondial le dernier membre d'une organisation créée il y a 15 ans et connue sous le nom de Conférence des organisations nationalistes des colonies portugaises, qui englobait toutes les colonies africaines ex-portugaises. Je dois ajouter que ce moment est très important pour moi, car j'ai assisté à l'établissement de la

⁴ Partido Africano da Independência da Guiné e Cabo Verde.

⁵ Movimento de Libertação de São Tomé e Príncipe.

⁶ Frente de Libertação de Moçambique.

conférence en tant que jeune homme participant à la lutte longue et difficile menée au nom de la dignité de l'Afrique.

92. Ce n'est pas un hasard si c'est seulement aujourd'hui que la République populaire d'Angola est admise au sein de cette organisation mondiale. La voie de la liberté de l'Angola est couverte du sang de milliers et de milliers d'Angolais. Ce fut une voie extrêmement ardue, car l'Angola représente le joyau de la couronne de l'impérialisme international. De toutes les ex-colonies portugaises, l'Angola représentait le morceau de choix — l'Angola avec son pétrole, ses diamants, son fer, ses minerais, son uranium et son café; l'Angola avec ses ressources naturelles, que l'on a à peine touchées. L'Angola était le pays à conquérir. L'Angola était la bouée de sauvetage d'un colonialisme naufragé et la panacée d'un impérialisme moribond.

93. L'importance de l'Angola dépasse de beaucoup ses propres frontières. L'Angola est la clef de la Namibie; l'Angola est la voie la plus directe vers le Zimbabwe. L'Angola a ouvert la porte à Soweto; en fait, l'Angola, c'est l'Afrique australe. N'était-ce la victoire du MPLA et la lutte héroïque menée par le FRELIMO, des changements ne se seraient pas produits si tôt en Afrique australe. Il est en fait évident pour tous que, grâce aux sacrifices et à la lutte héroïque menée par le MPLA, une ère nouvelle se lève à l'horizon de l'Afrique australe. On voit poindre le jour où les Africains, dans cette partie du monde, recouvreront leur dignité. La lutte sera dure, mais *a vitória é certa*.

94. Les délégations des anciennes colonies portugaises ont regretté de voir qu'un Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies ait utilisé son pouvoir de veto pour empêcher l'Angola de se joindre à cet organe mondial. Heureusement, cet obstacle a été surmonté la semaine dernière au Conseil de sécurité, grâce à une abstention. Nous pensons que le moment est venu pour les Etats-Unis de forger des liens nouveaux avec l'Angola, des liens fondés sur le respect mutuel de la souveraineté de chacun et sur le droit de chacun de choisir ses propres alliés. Comme le président Neto l'a exprimé dans un poème :

Regardez, voici nos mains
ouvertes à la fraternité de l'homme,
unies dans la certitude
pour l'avenir de l'homme,
pour le droit, pour la paix et pour l'amitié.

95. L'Angola, grâce à ses ressources naturelles et à sa superficie, se trouve au premier rang de quelques pays africains — et probablement du tiers monde — qui peuvent très rapidement atteindre un très haut degré de développement économique et d'autonomie. Faut-il donc en déduire que cette richesse naturelle est plutôt une malédiction qu'une bénédiction? Que ceux qui ont non seulement refusé de tendre une main secourable à cette jeune nation mais qui ont activement oeuvré pour l'empêcher d'atteindre son indépendance politique préféreraient qu'elle se joigne au nombre toujours croissant des nations pauvres? Devons-nous présumer que ce pays héroïque est condamné, malgré sa richesse, à rester misérable et dépendant de la solidarité internationale? L'Angola a-t-il été utilisé pour prouver que les pauvres resteront toujours pauvres et que les riches continueront de s'enrichir? Est-ce que l'idéologie et les tactiques de la guerre froide sont utilisées pour empêcher la création d'une nation véritablement riche et souveraine au coeur même de l'Afrique?

96. Nous ne connaissons pas la réponse à toutes ces questions, mais nous avons le sinistre pressentiment qu'une force occulte et maléfique est en train d'essayer d'empêcher l'Angola de rejoindre les rangs des nations riches et que des intérêts s'attachent à élargir le fossé entre nations riches et pauvres.

97. Au cours de notre association avec le MPLA, pendant près de 20 années de lutte, nous avons pu voir de quelle manière franche et honnête et avec quel dévouement a été menée cette lutte pour la cause de l'Angola et celle de l'Afrique. Nous avons vu des combattants courageux donner leur vie pour défricher la voie conduisant à l'indépendance, sacrifier leur vie à un idéal. Il suffit de mentionner, parmi beaucoup d'autres, Hojy na Henda.

98. Cet idéal est en partie atteint, car l'Angola est maintenant politiquement indépendant. Toutefois, le flambeau brûle encore parce que *a luta continua*. Ce flambeau n'a pas changé de mains. Il sera porté par les mêmes mains qui ont été capables de conquérir l'indépendance politique et d'illuminer les plus sombres recoins de l'ignorance, de la misère et de la maladie. La vaste majorité des Angolais est aujourd'hui encore prostrée et languissante dans les sombres recoins de l'ignorance. Avec la connaissance qui est la nôtre de la direction du MPLA, nous sommes tout à fait certains que *a luta continua e a vitória é certa*.

99. La lutte continuera parce que la Namibie n'est pas libre. La lutte continuera parce que le Zimbabwe est toujours dominé par une minorité. La lutte continuera parce qu'il y a encore Soweto et qu'un régime massacre nos frères et nos soeurs au nom de l'*apartheid*.

100. Nous espérons que la raison l'emportera au pays de l'*apartheid* et qu'avant trop longtemps Pretoria recouvrera ses sens pour empêcher une autre guerre semblable à celle qui s'est déroulée en Angola, car, s'il devait y avoir encore une autre guerre semblable, le peuple la mènera lui-même jusqu'à la victoire, comme ce fut le cas du MPLA.

101. L'Angola est un exemple. Il a montré au monde qu'il est possible de vaincre, grâce aux sacrifices et à la lutte, les ennemis du peuple, qu'ils recourent à des machinations ou à des manoeuvres coloniales, ou qu'il s'agisse seulement d'une agression militaire de l'Afrique du Sud. Le MPLA a rendu réelle la victoire de l'Angola grâce à une direction dévouée et compétente, en particulier grâce à la résolution et à la force de M. Neto. L'Angola a gagné.

102. La lutte angolaise pour l'indépendance a commencé comme une lutte contre le colonialisme portugais mais s'est élargie et est devenue une lutte contre les forces puissantes de l'impérialisme avant que l'Angola puisse parvenir à la victoire finale. La lutte en Angola et la victoire ne sont pas seulement la défaite du colonialisme portugais et de ses alliés. La lutte en Angola a été et continue d'être un engagement marqué par le sacrifice pour édifier une vie nouvelle pour le peuple de l'Angola, libre de l'exploitation de l'homme par l'homme.

103. L'esprit qui animait l'Angola a été très important pour la victoire sur le colonialisme. Il traduit un engagement à l'égard de la solidarité et de l'appui donné à la poursuite de la lutte pour la liberté en Afrique australe. Cet

esprit apparaissait dans un poème écrit, il y a quelque 20 ans, par le président Neto, et dans lequel il disait :

Nos yeux qui cherchent la vie
sont tournés vers les mains qui demandent l'amour dans le monde
entier,
les mains de l'avenir — inspirant la foi dans la vitalité de l'Afrique,
la terre humaine d'Afrique,
de l'Afrique lointaine,
qui se régénère sous le soleil de l'espoir,
créée des liens de fraternité à l'abri du besoin,
qui sourdent de la soif de paix,
du sang et de la semence.
Pour l'avenir, voici nos yeux;
pour la paix, nos voix;
pour la paix, nos mains;
ils viennent d'Afrique, unis dans l'amour.

104. M. CORRÊA DA COSTA (Brésil) [*interprétation de l'anglais*] : Bien que l'ambassadeur Jackson, de la Guyane, ait, en sa qualité de président du groupe des Etats latino-américains, exprimé à l'Assemblée les sentiments qui étaient ceux de notre région à l'occasion de l'admission de l'Angola à l'Organisation des Nations Unies, la délégation brésilienne voudrait souhaiter une bienvenue particulière à un autre Etat de langue portugaise qui devient membre de notre organisation.

105. Au cours des deux dernières années, nous avons eu le plaisir d'accueillir parmi nous la Guinée-Bissau, le Cap-Vert, Sao Tomé-et-Principe et le Mozambique. Ce sont des nations auxquelles, nous, Brésiliens, sommes liés par l'histoire et le sang. L'admission de l'Angola, en 1976, parachève le processus d'accès à l'ONU des Etats africains de langue portugaise. Avec ces cinq pays, le Brésil entretient des relations diplomatiques, économiques et culturelles fondées sur des identités linguistiques et historiques. En tant que pays en développement, nous partageons avec eux des intérêts et des aspirations communs.

106. L'admission à l'ONU complète le processus graduel de reconnaissance internationale d'un nouvel Etat. En même temps, c'est pour cet Etat le commencement d'un nouveau cycle de responsabilités dans le cadre de la Charte des Nations Unies. Pour l'Organisation, l'entrée de chaque nouveau Membre est un facteur de renforcement qui la rapproche toujours davantage de l'objectif d'universalité. Le fait qu'un nouvel Etat demande son admission à l'ONU constitue donc pour nous tous un sujet de réjouissance, car cela traduit son désir de contribuer de manière positive à nos efforts et à la réalisation des objectifs des Nations Unies. Notre satisfaction s'accroît encore lorsqu'il s'agit d'un Etat africain, car nous savons tous quelle contribution créatrice l'Afrique indépendante a apportée à nos travaux.

107. Par son admission à l'ONU, l'Angola acquiert la possibilité de recourir à des formes multiples de coopération et de compréhension grâce auxquelles son autodétermination pourra s'exercer sans pression extérieure et son identité nationale se projeter dans notre communauté des nations.

108. C'est par conséquent avec une satisfaction tout à fait justifiée que nous accueillons chaleureusement ce nouveau Membre de notre organisation.

109. M. PETRIĆ (Yougoslavie) [*interprétation de l'anglais*] : Ma délégation voudrait, en cette occasion, exprimer

sa profonde satisfaction du fait que, par un vote unanime, l'Assemblée générale a, aujourd'hui, admis à l'Organisation des Nations Unies la République populaire d'Angola, qui devient ainsi le Membre le plus récent de notre organisation mondiale.

110. L'admission à notre organisation de ce pays africain, récemment libéré, est un grand hommage rendu avant tout à la lutte héroïque qu'il a menée pour la liberté et à sa politique d'indépendance, de non-alignement et de dévouement aux principes sur lesquels est fondée l'Organisation des Nations Unies.

111. L'entrée de l'Angola dans notre organisation est une importante contribution à la lutte pour l'élimination définitive du colonialisme et du racisme, particulièrement en Afrique australe, dans laquelle l'ONU doit continuer de jouer un rôle actif. L'Angola étant devenu un nouveau Membre, notre organisation a fait un pas important de plus sur la voie de l'universalité, renforçant ainsi son rôle dans les relations internationales.

112. Dès avant son admission à l'ONU, la République populaire d'Angola s'était déjà pleinement affirmée sur la scène internationale, par sa lutte de libération et son rôle dans le combat pour l'élimination définitive du colonialisme et du racisme en Afrique australe, ainsi que par son admission dans les rangs de l'OUA et, récemment au mouvement des non-alignés à la Conférence au sommet des pays non alignés qui s'est tenue à Colombo, où elle a joué un rôle actif. Nous sommes convaincus que l'Angola apportera une importante contribution aux activités des Nations Unies.

113. Nous tenons également à féliciter chaleureusement le Ministre des affaires étrangères, M. dos Santos, et la délégation de la République populaire d'Angola, avec laquelle la Yougoslavie entretient les relations les plus cordiales, pour l'admission de leur pays à l'ONU, autre victoire du peuple angolais dans la lutte pour son indépendance, pour la paix et la sécurité et pour l'édification de relations internationales équitables, libérées du colonialisme et de toute autre forme de domination.

114. M. CAMARA (Guinée) : Après une longue et atroce domination de près de cinq siècles, caractérisée par la discrimination raciale, la traite esclavagiste, le système de service domestique, le tout fondé sur l'exploitation colonialiste et impérialiste, le peuple angolais, sous la direction de son prestigieux parti, le MPLA, a fini par triompher de tous les complots en proclamant son indépendance, le 11 novembre 1975. Les différentes étapes qui ont marqué cette lutte héroïque sont connues de tous et, malgré l'utilisation d'organisations fantoches, dites de "libération" ou d'"indépendance totale", telles que le FNLA⁷ ou l'UNITA⁸, la vérité s'est finalement imposée, avec la victoire de l'Afrique, à Luanda. La reconnaissance de la République populaire d'Angola par plus d'une centaine d'Etats Membres de notre organisation a été, à l'époque, la preuve éclatante de cette réalité désormais indiscutable. Quant au fondement juridique de cette indépendance chèrement conquise, il n'était pourtant plus à démontrer,

7 Frente Nacional para a Libertação de Angola.

8 União Nacional para a Independência Total de Angola.

malgré les tentatives machiavéliques de l'impérialisme pour le remettre en cause.

115. Puisque le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale se sont rendus à l'évidence que le siège de l'Angola devait cesser d'être vacant à l'ONU, la délégation du parti-Etat de Guinée saisit cette occasion pour rendre un hommage combien mérité au peuple angolais, artisan de sa libération. La délégation guinéenne associe à cet hommage tous les gouvernements et organisations progressistes dont le soutien inconditionnel n'a jamais fait défaut au MPLA. Car, n'eût été la détermination courageuse du peuple angolais, mobilisé au sein du MPLA; n'eût été la fermeté des Etats africains totalement engagés dans la défense intransigeante des intérêts supérieurs de l'Afrique; n'eût été, enfin, l'inestimable contribution de certains pays amis animés de l'esprit internationaliste le plus désintéressé, comme Cuba et l'Union des Républiques socialistes soviétiques, nul doute que l'impérialisme aurait inscrit une éclatante victoire à son sinistre palmarès. C'est dire que la riche expérience accumulée par l'indépendance de l'Angola doit nous permettre de hâter également la libération de l'Afrique australe. En effet, le complot impérialiste tendait tout simplement à faire de l'Angola et du Mozambique un cordon sanitaire néo-colonialiste dans la protection des régimes racistes minoritaires d'Afrique du Sud et de Rhodésie, pour la défense des intérêts de l'impérialisme international.

116. En ce jour désormais historique, l'Afrique combattante se sent une fois de plus honorée en évoquant la mémoire des martyrs de Benguela, de Lobito et de Luambo, pour applaudir à l'Angola vainqueur.

117. Après l'Angola, c'est le tour de l'Afrique australe : la lutte continue.

118. M. MONDJO (Congo) : S'il est, en Afrique, un pays parmi ceux qui se sont ouvertement déclarés alliés de la République populaire d'Angola, c'est bien la République populaire du Congo. Entre nos deux pays, nos deux peuples et nos deux chefs d'Etat, il y a une affinité telle que la victoire du MPLA et l'indépendance de l'Angola ont retenti sur l'ensemble du peuple congolais comme s'il s'agissait de sa propre victoire, de son indépendance propre. Il en est de même aujourd'hui, alors que la République populaire d'Angola vient de faire brillamment et officiellement son entrée à l'Organisation des Nations Unies.

119. A ceux qui s'interrogent malicieusement sur les raisons d'un tel enthousiasme, nous répondrons que le Congo voit dans l'Angola l'image de ses propres qualités : haine et mépris de l'impérialisme et du colonialisme, volonté de défendre une indépendance chèrement acquise, détermination d'aller toujours de l'avant en vue de promouvoir un développement général dans la paix et la sécurité retrouvées.

120. La République populaire du Congo a fait de la lutte anti-impérialiste, anti-colonialiste et anti-néo-colonialiste un instrument important de sa politique nationale et considère comme une contribution historique de très grande importance la victoire que le peuple angolais vient de remporter sur la coalition des forces fantoches, fascistes et impérialo-racistes.

121. D'ailleurs, dans le message qu'il a adressé à son homologue de la République populaire d'Angola à l'occasion du premier anniversaire de l'indépendance de ce pays frère, le président de la République populaire du Congo, le camarade Marien Ngouabi, n'a pas manqué de saluer, encore une fois, la constance avec laquelle le peuple angolais ne cesse de manifester son soutien à ceux qui se battent encore pour la libération du joug colonialiste et raciste, et de marquer toute son admiration pour la contribution décisive du peuple angolais à la grande oeuvre de libération des peuples opprimés.

122. A dire vrai, les rapports des peuples congolais et angolais ne datent pas d'aujourd'hui. Pour savoir comment ces deux peuples ont été nourris aux meilleurs idéaux, il faut nécessairement interroger le passé, évoquer un morceau de leur histoire commune, une séquence de la vie de l'ancien Royaume du Congo, qui, soulignons-le, comprenait une grande partie de l'Angola.

123. Dans son *Histoire de la civilisation africaine*, Frobenius, qui a puissamment contribué à l'anéantissement des thèses erronées et racistes de Gobineau sur la prétendue supériorité de la civilisation occidentale par rapport à celle des peuples dits "primitifs", écrit :

"... Les premiers navigateurs européens de la fin du Moyen Age [découvraient], dans le Royaume du Congo, une foule grouillante habillée de "soie" et de "velours", de grands Etats bien ordonnés, et cela dans les moindres détails, des souverains puissants, des industries opulentes. Civilisés jusqu'à la moelle des os ! 9"

Plus loin, l'ethnologue allemand trouve encore :

"... des villages dont les rues principales étaient bordées de chaque côté, pendant des lieues, de quatre rangées de palmiers, et dont les cases, ornées chacune de façon charmante, étaient autant d'oeuvres d'art. Aucun homme qui ne portât des armes somptueuses de fer ou de cuivre, aux lames incrustées, aux manches recouverts de peaux de serpent. Partout des velours et des étoffes de soie. Chaque coupe, chaque pipe, chaque cuiller était un objet d'art parfaitement digne d'être comparé aux créations du style roman européen. . . . Les manières, le canon moral du peuple entier, depuis le petit enfant jusqu'au vieillard, . . . étaient empreints de dignité et de grâce¹⁰."

124. Que reste-t-il, de nos jours, de ce tableau aux multiples facettes allant de la puissance à la gloire, du charme à la dignité, de l'harmonie à la paix ? La réponse qu'impose le verdict de l'histoire est que l'esclavage, le colonialisme et l'exploitation capitaliste ont tout dévoré.

125. Cependant, ils n'ont pu empêcher la naissance de la conscience révolutionnaire de la part des arrière-petits-fils de l'ancien Royaume du Congo, de plus en plus fascinés par l'héroïsme ancien.

126. Le poète Agostinho Neto et le chercheur Théophile Obenga, par exemple, semblent avoir trouvé dans leurs

9 Léo Frobenius, *Histoire de la civilisation africaine*, 3^e éd., Paris, Gallimard, 1952 p. 14.

10 *Ibid.*, p. 15.

oeuvres les pistes qui donnent accès aux profondeurs de cette civilisation.

127. Alors que le poète Agostinho Neto, dans un chant intitulé "Lever des couleurs", devance son action révolutionnaire et prédit presque l'entrée de l'Angola à l'Organisation des Nations Unies, Théophile Obenga, dans son *Afrique centrale précoloniale*¹¹, remonte "au bout du petit matin" et décrit avec rigueur les phases successives de la vie courante dans l'ancien Royaume du Congo. S'il scrute ainsi ce passé et des exploits glorieux, ce n'est point pour se complaire dans une sorte de "paradis perdu", mais pour s'en emparer afin de mieux l'utiliser dans ses rapports avec le présent.

128. Dans l'imagerie populaire, le poète se définit comme un rêveur. Tel n'est pas le cas d'Agostinho Neto, qui s'est mué en homme d'action. Recouvrer la liberté et la dignité de son pays était devenu pour lui un impératif historique. Née sur les cendres de l'exploitation colonialiste et capitaliste et au prix du sang des meilleurs de ses fils, la République populaire d'Angola est donc nécessairement l'antithèse de toutes les forces d'oppression impérialistes.

129. Et c'est le MPLA du président Agostinho Neto qui, des années durant, a su galvaniser, canaliser et orienter le combat révolutionnaire du peuple angolais. Il a su se hisser à la hauteur de cet acte historique en proclamant, sous le feu d'une coalition de forces fantoches et impérialo-fascistes, l'indépendance juridique de l'Angola et en jetant, dès à présent, les bases objectives d'une indépendance réelle.

130. Comme j'ai essayé de le démontrer, l'appui total de la République populaire du Congo à la République populaire d'Angola n'est donc ni occasionnel ni circonstanciel. Il puise ses racines dans le tréfonds de l'histoire de nos deux peuples qui ont partagé le même destin. Au surplus, depuis un an, sous l'impulsion des présidents Marien Ngouabi et Agostinho Neto, le Congo et l'Angola populaires se sont engagés dans la voie d'une coopération réelle basée sur le strict respect de l'indépendance de chaque Etat.

131. On comprendra dès lors pourquoi le Congo a ressenti comme un coup de poignard le veto opposé à l'admission de l'Angola à l'ONU, tout comme il est aujourd'hui parmi ceux qui saluent avec un enthousiasme exaltant l'entrée solennelle de la République populaire d'Angola dans la communauté internationale.

132. Tant de courage, tant de bravoure, tant d'héroïsme ne peuvent nous laisser indifférents. L'expérience exceptionnelle de ses dirigeants, qui ont su si magnifiquement conduire le peuple angolais à vaincre une forme de colonialisme particulièrement nocive, contribuera sûrement à résoudre positivement les problèmes auxquels notre organisation se trouve confrontée.

133. Il s'agit pour nous d'enrichir les Nations Unies des différents apports de nouveaux membres et non de nous appauvrir en assurant le triomphe du droit de veto. Les différences idéologiques, linguistiques ou culturelles de-

vraient être, paradoxalement, ce qui fait la force des Nations Unies, car, sans elles, il nous serait difficile de chercher, et surtout de trouver, les éléments d'un nouveau progrès spirituel.

134. Nous saluons chaleureusement la présence en cette assemblée de la première délégation de la République populaire d'Angola, que conduit le camarade José Eduardo dos Santos, vice-premier ministre.

135. La lutte continue ! L'impérialisme ne passera pas !

136. M. VERRET (Haïti) : La République d'Haïti ne pouvait manquer d'appuyer le projet de résolution A/31/L.22 et Add.1, d'autant plus que, tout au long de son histoire, elle a toujours appuyé la lutte des peuples pour l'indépendance. Proche de l'Afrique par des liens charnels et cosmogoniques, la République d'Haïti se réjouit de la libération de cette nation soeur des chaînes du colonialisme. Et, à l'occasion de cet événement heureux pour tous les peuples épris de justice et de liberté, la délégation haïtienne présente à la République populaire d'Angola et à la délégation angolaise ici présente ses vœux sincères de succès, et elle espère que, par son précieux apport dans les divers domaines de l'activité humaine, celle-ci ne manquera pas de promouvoir l'oeuvre de paix et de progrès que poursuit l'Organisation des Nations Unies.

137. M. CHESSON (Libéria) [interprétation de l'anglais] : Aujourd'hui, à la satisfaction de tous les peuples du monde épris de paix, il nous faut proclamer du haut de cette tribune qu'une fois de plus dans l'histoire de cette grande organisation, fondée il y a 31 ans, les fers du colonialisme et de l'esclavage d'un peuple africain ont été brisés, et qu'une fois de plus un de nos frères a pu réaliser son aspiration à l'autodétermination et à la liberté.

138. Le Libéria, l'une des plus anciennes nations libres du continent africain et partisan constant de l'autodétermination et de la liberté pour tous les peuples de ce monde, se réjouit, de concert avec nos frères et soeurs de la République populaire d'Angola. Le Libéria peut assurer ce grand pays et son peuple de son appui et de sa coopération continus.

139. Que le succès et la paix viennent couronner les efforts de l'Angola !

140. M. MUTUNGA (Kenya) [interprétation de l'anglais] : C'est une grande joie pour ma délégation que de souhaiter la bienvenue à l'Etat frère de la République populaire d'Angola à l'occasion de son admission à notre organisation. Mon gouvernement a toujours estimé que l'Angola aurait dû être admis à l'ONU dès son accession à l'indépendance. Nous savons tous pourquoi son admission a été retardée, et ma délégation n'entend pas rouvrir ici un débat sur cette question en cette heureuse occasion.

141. Les peuples de l'Angola et du Kenya ont une histoire commune qui remonte loin dans le passé; en effet, nos deux pays ont dû mener une lutte acharnée pour déloger les colonialistes de leur sol. Les liens fraternels qui unissent nos deux peuples ont été amplement démontrés lors des réunions consultatives que les chefs de l'Angola ont tenues au Kenya sous la présidence du Président de mon pays. Je

¹¹ Théophile Obenga, *Afrique centrale précoloniale : documents d'histoire vivante*, Paris, Présence africaine, 1974.

voudrais répéter ce que mon président a dit à cette occasion : l'indépendance de l'Angola n'est qu'un pas sur la voie de la décolonisation totale de notre continent assiégé. Nous nous engageons à tendre la main à nos frères angolais pour oeuvrer de concert vers notre but ultime, qui est de libérer chaque pouce du continent africain de l'emprise colonialiste. Nous sommes convaincus que, avec l'admission de la République populaire d'Angola, notre organisation prendra un nouvel élan vers la recherche d'une juste solution du problème de la décolonisation des derniers vestiges coloniaux en Afrique australe.

142. L'admission de la République populaire d'Angola nous rapproche de l'objectif longtemps souhaité de l'universalité, et ma délégation espère sincèrement que l'admission des autres Etats qui ne font pas encore partie de notre organisation sera prochainement facilitée et ne se heurtera pas à des difficultés particulières. Nous sommes convaincus que l'admission de ces Etats contribuera grandement au progrès de la paix et permettra à notre organisation d'être véritablement universelle et internationale.

143. Pour conclure cette brève intervention, je tiens une fois de plus à souhaiter la bienvenue à la République populaire d'Angola dans notre organisation et à l'assurer de notre entière coopération ainsi que de notre plein appui. Je prie les autres Etats Membres de coopérer pleinement avec la République populaire d'Angola et de lui offrir toute l'assistance possible dans ses efforts pour reconstruire le pays et surmonter les effets du colonialisme.

144. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la République populaire d'Angola, Son Excellence M. José Eduardo dos Santos.

145. M. DOS SANTOS (Angola) [*interprétation de l'anglais*¹²] : Rappelant ici la mémoire de nos héros tombés au cours des deux guerres de libération nationale, nous manifestons tout d'abord, au nom du peuple angolais, de son avant-garde le MPLA, de la République populaire d'Angola et du camarade président Agostinho Neto, notre joie naturelle et notre orgueil révolutionnaire pour cette nouvelle victoire, à savoir notre admission à l'Organisation des Nations Unies.

146. Permettez-moi, Monsieur le Président, de vous exprimer nos plus vives félicitations pour votre élection à la présidence de l'Assemblée générale des Nations Unies.

147. Qu'il nous soit également permis de témoigner ici au précédent Président notre estime et notre admiration pour la façon dont il s'est acquitté de son difficile mandat.

148. Au Secrétaire général, nous adressons nos salutations et nos sincères remerciements pour l'intérêt qu'il manifeste et les efforts qu'il déploie à l'égard de la libération des peuples, ainsi que pour la façon spéciale dont il a oeuvré en faveur de l'admission de la République populaire d'Angola à cette organisation.

149. Le peuple angolais a été victime du colonialisme durant presque 500 années et, durant presque 15 ans, guidé

par son avant-garde, le MPLA, il a mené la plus longue lutte armée de libération du continent africain.

150. Au cours de ces 15 années, en cette assemblée et dans tous les organismes et institutions spécialisées des Nations Unies, nombreuses ont été les voix qui se sont élevées pour défendre les légitimes aspirations du peuple angolais à l'indépendance, à la liberté, à la paix et au progrès.

151. Après la proclamation de notre indépendance et lorsque l'admission de la République populaire d'Angola à l'Organisation des Nations Unies a été mise en cause par les impérialistes et leurs collaborateurs directs ou indirects, notre jeune République a mérité l'appui d'un grand nombre de pays Membres de l'Organisation. A ceux-ci s'adressent nos remerciements.

152. Nous faisons cependant, ici, une référence très spéciale à tous les pays qui, depuis longtemps, adoptant les mêmes principes idéologiques que ceux qui dirigent la révolution angolaise, ont toujours appuyé inconditionnellement notre lutte. Nous leur adressons nos meilleures salutations révolutionnaires, l'expression de notre solidarité militante et cette certitude : la République populaire d'Angola continuera de s'acquitter de ses devoirs internationalistes, pour la paix et pour la liberté.

153. Depuis de longues années, l'impérialisme opprimait et exploitait le peuple angolais, d'abord, à travers le colonialisme portugais et, plus récemment, par l'intermédiaire de traîtres angolais, d'armées régulières d'invasion et de mercenaires, avec l'objectif d'instaurer le néo-colonialisme en Angola.

154. Au cours de la première guerre de libération du peuple angolais, l'impérialisme n'a pas seulement soutenu le régime colonial portugais — qui a même utilisé des armes de pays membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord pour exterminer nos populations —, mais il a aussi promu l'organisation de groupes fantoches, arme contre-révolutionnaire à utiliser à l'intérieur de notre pays.

155. Le MPLA a été organisé dans des conditions difficiles, en un temps marqué par un colonialisme cruel où le travail forcé, le reniement total des droits de l'homme et le pillage de nos richesses étaient la seule loi et la seule morale des oppresseurs.

156. Surmontant toutes les difficultés, le MPLA a réussi à rassembler toutes les forces vraiment nationalistes et a commencé péniblement la lutte armée contre le colonialisme portugais.

157. Au cours de cette première longue guerre de libération nationale, commencée le 4 février 1961, des milliers et des milliers de nos compatriotes ont péri, décimés par le napalm, massacrés sans pitié, torturés dans les prisons colonialistes, abattus par les bandes contre-révolutionnaires à la solde de l'impérialisme. Même la guerre chimique n'a pas été oubliée par nos ennemis, qui ont ainsi réduit à la faim ou à la maladie des milliers et des milliers d'Angolais.

158. Une fois déjoués ses efforts pour perpétuer le colonialisme portugais en tant qu'intermédiaire de ses intérêts, l'impérialisme a organisé un vaste complot pour

¹² L'orateur s'est exprimé en portugais. La version anglaise de sa déclaration a été communiquée par la délégation.

empêcher la libération réelle du peuple angolais. Ainsi, au mépris total des principes les plus élémentaires de la morale et du droit, avant et même après la proclamation de la République populaire d'Angola, indépendante et souveraine, notre pays a été l'objet d'invasions, appuyées et perpétrées par des pays Membres de l'ONU.

159. L'impérialisme, non satisfait de l'invasion qu'il nous faisait subir par la frontière nord, y a renforcé les contingents et le matériel de guerre, envoyant vers notre pays des bandes de mercenaires et nous envahissant par le sud avec les armées néo-nazies et racistes de Vorster.

160. Ces invasions de l'Angola, par le nord et par le sud, ont eu pour témoins silencieux la majorité des pays qui suivaient notre processus de libération. A aucun moment, les Etats-Unis et leurs satellites n'ont protesté contre de telles violations flagrantes du droit international et de la souveraineté de notre peuple.

161. Face à la violence des invasions, la République populaire d'Angola n'a pas hésité à faire appel à la solidarité internationaliste des pays amis et progressistes.

162. C'est ainsi que, à notre demande, a surgi la prompte réponse internationaliste de la majorité des pays socialistes et des pays progressistes d'Afrique, l'appui décisif de l'Union soviétique et de la République de Cuba se détachant indiscutablement.

163. De toute façon, dans notre proclamation d'indépendance et dans notre loi constitutionnelle, nous définissons les pays socialistes comme les alliés naturels de notre peuple. C'est pourquoi l'aide cubaine et soviétique, ainsi que celle d'autres pays et organisations progressistes du monde, ne découle pas seulement d'une option idéologique de notre révolution, mais s'insère aussi dans l'exercice inaliénable de notre souveraineté.

164. Et il est surprenant que ceux qui, directement ou indirectement, ont machiné l'invasion de notre pays soient ensuite venus protester contre la présence en Angola de forces dont le but était, à la demande de notre Etat, d'aider à expulser les envahisseurs. C'est pourquoi nous ne comprenons pas que l'administrateur Ford-Kissinger ait invoqué la présence des Soviétiques et des Cubains dans notre pays pour justifier la non-reconnaissance de la République populaire d'Angola. D'ailleurs, en ce qui concerne les Etats-Unis, il s'agit d'un pays qui maintient toujours des forces armées précisément en territoire cubain. Il s'agit encore d'un pays qui a occupé le territoire du Viet Nam et a massacré son peuple, d'un pays qui maintient des forces armées en divers pays indépendants, parmi lesquels la République fédérale d'Allemagne, d'un pays qui maintient des forces armées de terre et de mer dans tant de régions du monde. Au nom de quelle morale et de quel droit l'impérialisme peut-il contester l'aide internationaliste accordée à la République populaire d'Angola contre des envahisseurs qu'il a lui-même soutenus ?

165. Le peuple angolais a toujours manifesté son admiration à l'égard de la révolution chinoise. Il ne comprend cependant pas comment un pays socialiste, comme la Chine affirme l'être, appuie les groupes fantoches qui ont prétendu contrarier la libération de notre peuple et qui

prétendent encore attenter à notre indépendance. Incompréhensible lui est aussi son attitude toujours ostensiblement hostile à la République populaire d'Angola. Cette alliance contre nature de la République populaire de Chine avec l'impérialisme et avec le racisme sud-africain a pris sa forme la plus éloquente dans le fait que des mercenaires, payés en dollars américains, capturés par les forces armées populaires de libération de l'Angola, aient tué des Angolais avec des armes chinoises, fabriquées par le prolétariat chinois.

166. Comme nous avons été victimes des intentions des uns et de l'incompréhension des autres, il est important de rappeler ici les principes qui orientent la politique extérieure de notre Etat.

167. Le 11 novembre 1975, lors de la proclamation de notre indépendance, nous avons réaffirmé que la République populaire d'Angola, souveraine, maintiendra des relations diplomatiques avec tous les pays du monde, sur la base des principes de respect mutuel de la souveraineté nationale, de non-ingérence dans les affaires intérieures de chaque Etat, de respect de l'intégrité territoriale, de non-agression, d'égalité et de réciprocité des avantages, ainsi que de coexistence pacifique.

168. Si nous défendons et si nous appliquons ces principes universellement acceptés, nous sommes en droit d'exiger des autres leur application à l'égard de notre pays.

169. La politique extérieure de la République populaire d'Angola est fondée sur les principes du non-alignement, et ces principes ont été suivis depuis la fondation du MPLA. C'est un non-alignement qui se veut actif et agissant, c'est-à-dire solidaire de tous les pays opprimés du monde, en lutte contre le colonialisme, le néo-colonialisme et l'impérialisme, vers une autodétermination totale et l'indépendance.

170. Pour des raisons évidentes, nous soulignons l'article 16 de notre loi constitutionnelle, qui établit que :

“La République populaire d'Angola n'adhérera à aucune organisation militaire internationale, ni ne permettra l'installation de bases militaires étrangères sur son territoire national.”

171. Le texte de la Proclamation de l'indépendance adresse des remerciements à tous les peuples et pays africains qui ont été à nos côtés, aux pays socialistes, aux forces révolutionnaires portugaises, aux organisations progressistes et aux gouvernements occidentaux qui ont su comprendre et ont appuyé la lutte du peuple angolais.

172. De cette façon, il est évident que nous savons faire la distinction entre les Etats capitalistes, qui ont su et savent comprendre notre lutte, et ceux qui ont toléré, promu, aidé ou pratiqué une politique d'agression directe ou indirecte contre la République populaire d'Angola.

173. La Proclamation susmentionnée et la loi constitutionnelle expriment également clairement notre adhésion aux principes de la charte de l'OUA et de la Charte des Nations Unies.

174. Garantissant dès maintenant la réalisation scrupuleuse des principes que nous venons d'exposer, nous formulons des vœux pour que les erreurs historiques commises par certains pays contre notre peuple et notre Etat soient réparées dans l'avenir, au nom de la paix et du progrès de l'humanité, car ce sont là les précieux objectifs poursuivis par la révolution angolaise.

175. Notre admission à l'ONU n'est pas seulement une victoire du peuple angolais. C'est une victoire de tous les peuples épris de paix et de liberté, une victoire de tous les pays et forces progressistes qui ont appuyé notre lutte.

176. Mais il s'agit d'une victoire incomplète, parce qu'elle n'est pas fêtée simultanément avec l'admission à l'ONU de la glorieuse République socialiste du Viet-Nam.

177. Il a été démontré, une fois de plus, que le veto dans cette organisation est utilisé de plus en plus comme une affirmation de puissance plutôt que comme un droit. C'est pourquoi nous considérons aussi le veto comme anachronique et nous estimons également qu'il faut mettre fin à une telle prérogative, qui est d'ailleurs en contradiction avec le principe de l'égalité des Etats Membres de cette organisation.

178. En ce qui concerne la République populaire d'Angola, l'exercice du veto par les Etats-Unis a été surtout une offense à la communauté internationale, à l'OUA et au mouvement des pays non alignés. En vérité, la République populaire d'Angola était déjà membre de ces deux organisations, dont font partie un nombre considérable de pays du monde.

179. D'autre part, tant l'OUA que les pays non-alignés ont manifesté leur appui inconditionnel à l'entrée de la République populaire d'Angola à l'ONU en condamnant aussi l'exercice abusif du droit de veto par les Etats-Unis.

180. Ainsi, le Conseil des ministres de l'OUA, à sa vingt-septième session ordinaire tenue à Port-Louis, Maurice, a, parmi une série de considérants où est légitimée la demande de la République populaire d'Angola de devenir Membre de l'ONU, déclaré notamment que

“... le veto des Etats-Unis d'Amérique à l'admission de la République populaire d'Angola au sein des Nations Unies est une violation de l'esprit de la Charte de l'ONU et [est] contraire au principe de l'universalité, ce qui constitue un défi à tous les Etats membres de l'OUA” [voir A/31/196 et Corr.1, annexe, résolution CM/Rés.492 (XXVII)].

Et, dans les conclusions, figure, entre autres, la décision suivante :

“Condamne vigoureusement l'attitude anachronique des Etats-Unis d'Amérique, qui bafoue les principes élémentaires du droit international et se traduit par une ingérence inadmissible dans les affaires intérieures de la République populaire d'Angola” [ibid.].

181. De même, à la cinquième Conférence des chefs d'Etats ou de gouvernement des pays non alignés, qui s'est tenue à Colombo du 16 au 19 août 1976, a été rédigée une résolution sur la demande d'admission de l'Angola à l'Organisation des Nations Unies.

182. Dans cette résolution, les Etats-Unis d'Amérique ont été condamnés, et leur veto a été considéré comme une violation de la Charte des Nations Unies et du principe de l'universalité, ainsi que comme un affront à tous les Etats membres du mouvement des pays non alignés. Cependant, la voix des Etats-Unis s'est opposée à la voix de la communauté internationale et a voulu, à elle seule, dans un geste d'affirmation de puissance inadmissible, qui est en contradiction et en violation de l'esprit de la Charte des Nations Unies, empêcher l'entrée de la République populaire d'Angola dans cette organisation.

183. Et maintenant, par simple caprice, les Etats-Unis décident d'opposer leur veto à l'admission de la République socialiste du Viet Nam, violant ainsi les droits légitimes d'un peuple qui a souffert dans sa chair, victime de toutes sortes d'agressions et de violations perpétrées par ce même pays qui vient d'exercer le droit de veto.

184. Voilà une raison de plus pour juger inadmissible qu'au sein de la communauté internationale l'on puisse encore rester les bras croisés devant l'exercice abusif du droit de veto par un pays qui, dans un passé récent, a été aussi l'oppresseur du peuple vietnamien.

185. La victoire du peuple angolais sur l'impérialisme et ses agents s'est concrétisée par l'augmentation de l'espace libre et pacifique pour l'humanité. Mais l'impérialisme ne peut pas admettre que les peuples choisissent eux-mêmes leur propre destin. C'est pourquoi il cherche encore à empêcher, à tout prix, la marche irréversible de la révolution angolaise. C'est ainsi que les menaces et les provocations contre la République populaire d'Angola se poursuivent; que, près des frontières nord et sud de notre pays, sont à nouveau installées des bases d'armées fantoches et de mercenaires et que, ici et là, se poursuivent les violations de notre territoire par l'armée régulière de l'Afrique du Sud, entre autres.

186. Par ailleurs, le mythe de la route du Cap persiste, et la libération des peuples de l'Afrique australe est faussée d'une façon démagogique et ridicule, comme une menace à la paix mondiale.

187. Afin d'essayer d'affaiblir les luttes de libération des peuples encore opprimés, et conscients que les nationalistes poursuivront la lutte jusqu'à la victoire finale, les impérialistes tentent de tromper les révolutionnaires avec une prétendue politique du dialogue.

188. Mais, en attendant, ils appuient toujours, directement ou indirectement, les régimes de Salisbury et de Pretoria. Il convient alors de se demander si c'est en fournissant des armes et des centrales nucléaires aux minorités racistes de l'Afrique du Sud et de la prétendue Rhodésie que l'on défend la légitimité des majorités.

189. L'impérialisme voit dans la partie sud de notre continent une espèce de réserve qui lui permet de poursuivre l'oppression et l'exploitation.

190. Le pillage de nos richesses, et surtout des matières premières à des fins militaires, la création de bases militaires qui facilitent le rôle de gendarme du monde, sont des éléments déterminants qui expliquent la situation dramatique qui existe en Afrique australe.

191. Après l'indépendance de l'Angola et du Mozambique et la diminution des zones d'influence impérialistes qui en est résultée, ainsi que le regain d'efforts des patriotes de Namibie, du Zimbabwe et de l'Afrique du Sud, les Etats-Unis d'Amérique et l'Afrique du Sud, en se basant sur la fiction d'un danger imminent, se lancent à l'aventure en créant un pacte de l'Atlantique sud, et en y faisant participer des pays d'Amérique latine. Nous voulons clairement préciser ici qu'il s'agit véritablement d'un pacte militaire offensif contre l'Afrique australe, qui constitue donc une menace à la paix mondiale et qui doit être condamné vigoureusement par tous les peuples épris de paix.

192. Comme on le sait, l'invasion des armées régulières et des bandes de mouvements fantoches et de mercenaires, que nous avons subie au nord et au sud, a provoqué une saignée dans l'activité économique de notre pays.

193. L'invasion sud-africaine, à elle seule, a détruit un grand nombre de ponts importants pour les circuits de distribution de biens de première nécessité et a ruiné une grande partie de notre parc routier, emportant un grand nombre de camions au-delà des frontières. La même chose s'est passée en ce qui concerne notre flotte de pêche.

194. Les fabriques, les établissements publics, etc., n'ont pas échappé non plus à la vague sanguinaire des armées de Vorster, qui, au comble du désespoir et de la défaite, ont transformé leur fuite en une espèce de vengeance contre notre peuple. Cette vague de crimes n'a pas épargné des milliers et des milliers d'animaux, qui sont morts ou ont été emmenés au-delà des frontières chaque fois que l'ennemi le pouvait.

195. On a déjà exigé ici de l'Afrique du Sud, à la réunion du 26 mars 1976¹³, les indemnités adéquates pour les dommages matériels causés à la République populaire d'Angola. Cette demande a fait également l'objet d'une recommandation. Mais l'Afrique du Sud, comme elle le fait depuis de longues années en ce qui concerne son occupation illégitime de la Namibie, tient toujours pour lettre morte les principes de l'Organisation des Nations Unies et toutes les résolutions ou recommandations formulées ici.

196. Le peuple angolais réitère son exigence quant à la réparation due par l'Afrique du Sud et espère que l'Assemblée se solidariserait avec notre revendication en condamnant, une fois de plus, l'exécrable régime de Vorster, qui non seulement opprime, massacre et pille le peuple de l'Afrique du Sud et de la Namibie, mais prétendait et prétend encore exporter la honte de notre temps vers la patrie angolaise libre, indépendante et souveraine.

197. Les préjudices matériels soufferts du fait de l'invasion sud-africaine sont évalués à un minimum de 6 milliards 700 millions de dollars.

198. Comme l'opinion mondiale le sait fort bien, notre pays et notre peuple ont également souffert de l'invasion de bandes de mercenaires qui, comme il est abondamment prouvé aujourd'hui, ont semé la mort et la destruction, payés et engagés par l'impérialisme.

199. Etant donné l'actualité du phénomène de l'emploi de mercenaires et le besoin absolu de le réprimer dans toutes ses manifestations futures, nous croyons que le projet de convention de Luanda sur la menace que les mercenaires font peser sur l'Afrique et demandant la prévention et la suppression de cette pratique, élaboré par une commission d'enquête composée d'éminents juristes et intellectuels de tous les continents, et déjà adopté par l'OUA et par le mouvement des non-alignés, mérite la considération et devrait être adopté par toutes les instances internationales.

200. Mais en 12 mois d'indépendance, dont une partie vécue dans la guerre, malgré toutes les difficultés, notre peuple, notre avant-garde révolutionnaire, le MPLA, et le Gouvernement de la République populaire d'Angola se sont engagés dans un travail intense et dévoué afin de liquider les séquelles de la guerre et construire les bases d'une société nouvelle. Dans ce premier élan vers la reconstruction nationale, la raison de notre victoire a été prouvée une fois de plus : l'identification du MPLA avec les masses populaires. Ainsi, dans toutes les provinces du pays, les populations s'engagent dans les tâches de la reconstruction nationale par des campagnes de travail volontaire; l'agriculture commence à renaître du chaos; il en est de même pour l'industrie, secteur qui se trouvait pratiquement paralysé au moment de l'indépendance.

201. La première année d'indépendance s'est achevée il y a peu de temps, et nous sommes fiers des conquêtes de notre peuple : la santé et l'enseignement qui, nationalisés, sont devenus gratuits; les banques ont été nationalisées; les grandes installations agricoles et industrielles, abandonnées par les colonialistes, ont été aussi nationalisées.

202. Une fois promulguée, la mise à exécution de la loi du pouvoir populaire a déjà commencé afin que le pouvoir soit réellement exercé par la classe ouvrière et paysanne.

203. Nos glorieuses forces armées ont aussi subi des transformations et, d'armée de guérilla qu'elles étaient il y a moins d'un an, elles sont devenues aujourd'hui une force régulière, sans avoir perdu cependant leurs caractéristiques révolutionnaires d'armée du peuple, pour défendre les intérêts du peuple.

204. Aux pertes subies pendant la première guerre de libération, il faut maintenant ajouter les pertes sans nombre causées par l'invasion impérialiste. Le peuple angolais mène aujourd'hui sa troisième grande lutte, peut-être la plus difficile, celle de la reconstruction nationale.

205. Dans le contexte d'une économie pratiquement détruite, boycottée même par certains pays capitalistes et vidée démographiquement par la mort d'un grand nombre de compatriotes, parmi lesquels de nombreux cadres de valeur, nous avons proclamé l'indépendance et commencé la reconstruction nationale. C'est pourquoi nous comptons sur l'aide de la communauté internationale et de l'ONU, et nous soumettons à la considération de cette assemblée la constitution d'un fonds international pour la reconstruction nationale, de l'ordre de 300 millions de dollars, qui, nous l'espérons, recevra le meilleur accueil parmi les pays de cette organisation.

206. Pendant la première guerre de libération, des milliers d'Angolais ont trouvé dans l'exil la seule issue pour fuir la

¹³ Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, trente et unième année, 1900^e séance.*

tyrannie coloniale. Pendant la deuxième guerre de libération, beaucoup d'Angolais ont aussi abandonné le pays, nombre d'entre eux poussés par les fantoches ou trompés par leur démagogie. Le chiffre actuel des réfugiés, qui accélèrent maintenant leur retour vers la patrie libérée, se monte à près d'un million. Notre gouvernement, avec les moyens réduits dont il dispose, planifie les structures d'accueil nécessaires au retour d'un si grand nombre de compatriotes. Nous avons déjà commencé à bénéficier de l'aide du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, mais cette aide reste bien en dessous de nos besoins minimums.

207. La situation internationale actuelle se caractérise par un remarquable changement dans la corrélation des forces en faveur de la libération nationale, de la paix, du progrès et de la justice sociale, et, en particulier, de la liquidation de l'exploitation de l'homme par l'homme, ce qui favorise le besoin absolu de consolider la détente à l'échelle mondiale, d'éliminer les menaces de guerre et de développer progressivement des conditions favorables au désarmement.

208. Les progrès atteints dans les domaines que nous venons d'énoncer, ainsi qu'en ce qui concerne la tendance graduelle vers l'abolition de toutes les manifestations d'inégalité, de discrimination et d'exploitation dans les relations économiques internationales par l'établissement effectif d'un nouvel ordre économique mondial, méritent notre adhésion sans équivoque et notre plein appui.

209. La République populaire d'Angola, consciente de ses responsabilités face à l'Afrique et au monde, ne peut pas ne pas exprimer, à cette tribune internationale, sa solidarité totale envers les peuples opprimés du monde entier, en particulier envers ceux qui sont encore soumis au joug colonial, tels que la Namibie, la Zimbabwe, l'Afrique du Sud, Djibouti et Porto Rico.

210. Nous sommes surtout préoccupés par le Zimbabwe, où la puissance coloniale fuit ses responsabilités, considérant un régime illégal comme celui de Ian Smith comme un interlocuteur valable pour les conversations qui ont lieu actuellement à Genève. Smith et son groupe ne sont que des colons britanniques et le problème du Zimbabwe constitue un problème colonial qui ne peut être discuté qu'entre les forces nationalistes et la Grande-Bretagne. Les thèses défendues par les vrais nationalistes du Zimbabwe méritent donc notre appui sans équivoque.

211. Nous profitons aussi de cette occasion pour condamner avec véhémence les violations par l'armée raciste de Ian Smith du territoire de la République populaire du Mozambique.

212. Quant à la Namibie, étant donné sa position géographique, elle représente pour l'impérialisme international non seulement une source de richesses, mais aussi une base d'appui aux nombreuses agressions dont notre jeune République est victime.

213. Nous considérons donc fondamental l'appui sans réserves aux conditions stipulées par la South West Africa People's Organization comme solution viable à l'autodétermination et à l'indépendance de la Namibie, bien que nous considérons toujours que la lutte armée est la voie la plus

solide pour la conquête des droits légitimes à l'indépendance des peuples d'Afrique australe, face à l'obstination des régimes minoritaires, racistes et fascistes de Pretoria et de Salisbury.

214. Le régime sud-africain proclame, de concert avec certaines agences de presse internationales bien connues, l'existence de milliers de "réfugiés" angolais en Namibie, cachant la réalité des faits, qui se traduit par les violations quotidiennes de notre territoire, par l'infiltration de bandes armées encadrées et entraînées par des mercenaires et par des officiers de l'armée sud-africaine, par la destruction de villages entiers près des frontières, par des massacres et des séquestrations de personnes sans défense, qui, mélangées à des éléments de défunts groupements fantoches qui ont accompagné l'armée sud-africaine au cours de la contre-offensive militaire déclenchée par nos glorieuses forces armées, sont maintenant transformées et présentées en tant que "réfugiés".

215. Quant à l'Afrique du Sud, où le peuple continue d'être soumis à l'ignominieux système d'*apartheid*, la lutte ouvre de nouvelles perspectives et prend de nouvelles proportions après les sanglants événements de Soweto. Le peuple sud-africain, encadré et orienté par son légitime représentant, l'African National Congress of South Africa, saura détruire le régime actuel, dernier bastion du racisme et du fascisme sur notre continent.

216. Ainsi, nous réaffirmons une fois de plus notre appui inconditionnel et notre solidarité militante à la lutte des peuples du Zimbabwe, de la Namibie et de l'Afrique du Sud pour leur indépendance.

217. Dans ce contexte de la libération des peuples, nous voulons réaffirmer clairement ce qui suit : notre solidarité militante envers le peuple combattant du Timor oriental, qui, sous la direction pertinente de son avant-garde, le FRETILIN¹⁴, lutte les armes à la main pour la défense de la République démocratique du Timor oriental, envahie par des forces régulières étrangères; notre appui inconditionnel à la lutte héroïque du peuple sahraoui, conduite par le Frente POLISARIO, contre l'occupation de son territoire et pour son droit à l'autodétermination et à l'indépendance; notre solidarité sans réserve avec la lutte juste et héroïque du peuple arabe de Palestine contre le sionisme en vue de recouvrer ses droits nationaux inaliénables sous la direction de l'Organisation de libération de la Palestine, son unique et légitime représentant, et notre insistance quant au retrait des forces israéliennes des territoires arabes occupés; notre appui total à la sauvegarde de l'unité et de la souveraineté nationale et à l'intégrité territoriale de la République des Comores, visiblement menacée par les manoeuvres du Gouvernement français tendant à séparer l'île de Mayotte de l'ensemble du territoire des Comores; notre solidarité militante envers la République populaire démocratique de Corée dans sa lutte légitime pour la réunification de son territoire, sans aucune ingérence étrangère; notre appui sans limite à la lutte du peuple de la Côte des Somalis pour son droit à l'indépendance; notre solidarité inconditionnelle à la lutte des peuples latino-américains contre le néo-colonialisme et l'impérialisme, et, notamment, la lutte pour l'indépendance de Porto Rico, le droit légitime du Panama à

¹⁴ Frente Revolucionária de Timor Leste Independente.

obtenir la souveraineté totale sur le canal, illégalement occupé par les Etats-Unis, la lutte des gouvernements progressistes de la Guyane et de la Jamaïque contre les campagnes agressives et de déséquilibre organisées par l'impérialisme nord-américain, et la juste lutte du peuple chilien contre la junte criminelle fasciste de Pinochet, qui viole impunément les droits et les aspirations les plus élémentaires des Chiliens; et notre appui à la lutte du peuple chypriote pour la défense de l'intégrité territoriale et de sa politique de non-alignement.

218. Pour le peuple angolais, les deux guerres de libération qu'il a menées furent, en elles-mêmes, une importante contribution à la paix en Afrique australe et dans le monde. Nous nous sentons donc fiers de pouvoir réaffirmer dans cette assemblée que l'Angola, étant un facteur de paix, n'épargnera pas ses efforts pour chercher, de concert avec d'autres Etats Membres de l'ONU, à liquider les foyers de tension qui existent encore dans le monde, et en particulier en Afrique.

219. Les glorieuses forces armées populaires de libération de l'Angola resteront toujours vigilantes contre toutes les violations de nos frontières, prêtes à écraser toute nouvelle aventure impérialiste tendant à s'opposer à la consolidation de notre indépendance. Jamais les forces armées populaires

de libération de l'Angola n'orienteront leurs efforts vers l'extérieur du territoire national; bien au contraire, elles resteront au service de notre peuple, de la reconstruction nationale et de la paix.

220. Nous devons remercier ici tous ceux qui ont témoigné une considération respectueuse à la délégation de la République populaire d'Angola en cette date historique pour notre peuple et pour notre pays.

221. Nous vivons une époque où le panorama international se caractérise par l'avance des forces progressistes et les tentatives désespérées des impérialistes pour freiner la marche de l'histoire. Le peuple angolais, le MPLA et la République populaire d'Angola réitèrent solennellement, à cette tribune, en ce premier jour de décembre — jour du pionnier angolais, jour des continuateurs de notre révolution —, leur intention de lutter, aux côtés des peuples et pays progressistes du monde, contre l'exploitation de l'homme par l'homme, pour la liberté et pour la paix.

222. Ce n'est donc pas sans raison que nous terminons avec le mot d'ordre de notre peuple : La lutte continue; la victoire est certaine.

La séance est levée à 13 h 40.